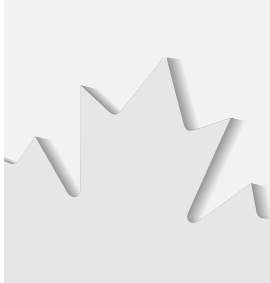


Rapport sur les
opérations effectuées
en vertu de la loi
sur les accords de
bretton woods et
des accords connexes
1996



Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la loi sur les accords de bretton woods et des accords connexes 1996

Préparé par
la Direction des finances et
du commerce internationaux
Mars 1997



Le présent rapport est une publication
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopie : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le Fonds monétaire international.....	6
Aperçu	6
Les priorités du Canada au sein du FMI.....	7
La situation des prêts en 1996	13
La gestion des intérêts du Canada au FMI.....	15
La participation financière du Canada.....	17
Les prochains défis	18
La Banque mondiale	19
Aperçu	19
Les priorités du Canada à la Banque mondiale.....	22
Les principales questions en 1996.....	29
L'efficacité administrative et la rentabilité.....	31
La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale.....	31
Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale.....	33
La participation financière du Canada.....	37
Les prochains défis	39
Questions communes	40
Aperçu	40
Après les conflits	40
Réduction de la dette multilatérale	41
Annexes	
1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1996	43
2. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID – Exercice de 1996	45
3. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID aux pays en développement.....	46
4. Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'AID – Biens et services canadiens au 30 juin 1996.....	47

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce et les mouvements de capitaux à l'échelle internationale et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI (le «Fonds») représente maintenant le pivot du système monétaire international. Il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements et à d'autres difficultés économiques.

La Banque mondiale a pour but de relever le niveau de vie et de promouvoir le développement durable dans les pays en développement. En qualité de plus importante institution de développement au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts dans le cadre de projets, une aide technique et des conseils de stratégie économique structurelle. Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organisations : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD et l'IDA sont couramment assimilées à la Banque mondiale (la «Banque»). L'IDA est l'organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est le huitième membre en importance du Fonds et de la Banque, après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie saoudite. La participation formelle du Canada est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 prévoit que :

«Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du Groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.»

Les sections qui suivent portent sur les activités et opérations du FMI et de la Banque mondiale en 1996. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés détaillés sur les activités effectuées au cours de l'année.

Rôles du FMI et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise la stabilité de change et des relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui éprouvent des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Le Canada est une économie ouverte qui dépend dans une large mesure du commerce et des flux financiers internationaux. En conséquence, il a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international vigoureux qui favorise la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI joue un rôle important pour assurer la stabilité du système financier mondial et la croissance économique durable à grande échelle en aidant les pays aux prises avec des déséquilibres externes insoutenables et les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre certains avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds et il compte un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'influencer en haut lieu les décisions du FMI au sujet de programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions qui influent sur le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de la situation des pays membres, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques et en discute de façon régulière avec les représentants du ministère fédéral des Finances et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays débiteurs respectent leurs obligations en vertu des programmes d'aide du Fonds contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts.
- Si le Canada était confronté à de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

L'un des principaux objectifs du Canada consiste à faire en sorte que le FMI soit capable de satisfaire aux nouveaux besoins de l'économie mondiale et de composer avec les crises qui pourraient surgir, comme celle qui a frappé le Mexique à la fin de 1994. Le Fonds doit donc réagir rapidement pour adapter ses mécanismes et politiques de prêt.

En 1996, les discussions se sont poursuivies au Comité intérimaire (composé des gouverneurs du Fonds et de représentants du Conseil d'administration qui se réunissent deux fois par année) et au Conseil d'administration sur un certain nombre de recommandations formulées au Sommet de Halifax (juillet 1995), dans le but de remanier les procédures et les mécanismes en usage au FMI. Les principales recommandations visaient :

- à déterminer les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crise, par le resserrement des activités du FMI au plan de la surveillance des politiques nationales et de l'évolution des marchés financiers et l'intensification de la divulgation de ces renseignements aux participants du marché monétaire;
- à s'assurer, par l'examen de la 11^e Révision générale des quotes-parts, que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour effectuer ses opérations courantes de prêt et qu'il possède suffisamment de liquidités afin de réagir aux situations d'urgence en doublant les ressources prévues par les Accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI.

À la suite de ces recommandations, le Conseil d'administration du Fonds a pris les mesures suivantes au cours de l'année écoulée.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources qu'il offre de plusieurs façons aux pays membres pour les aider à corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements.

Les membres fournissent des ressources au FMI sous forme de «quotes-parts» d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il est confronté à des problèmes économiques. À la fin de 1996, l'ensemble des quotes-parts des 181 membres du FMI s'établissait à 145,3 milliards de DTS¹.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée «tirage») des monnaies d'autres pays membres au moyen d'un montant équivalant à sa propre monnaie. Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une certaine période, moyennant intérêt. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à la «tranche de réserve» et à quatre «tranches de crédit», dont chacune représente 25 p. 100 de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer les problèmes de balance des paiements et à instaurer le climat propice à la croissance durable non inflationniste. Selon la gravité du problème, ces mesures font l'objet d'un «Accord de confirmation» (AC) ou d'un «Mécanisme élargi de crédit» (MEC). Les accords de confirmation s'échelonnent habituellement sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les tirages visant les tranches supérieures sont généralement répartis sur la durée de l'accord.

Les membres peuvent également recourir à des mécanismes instaurés à des fins particulières, notamment la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévu (FFCI), qui prévoit une aide financière aux pays membres confrontés à des recettes d'exportation insuffisantes temporaires ou à d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions concessionnelles dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

¹ Le droit de tirage spécial (DTS) est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier de cinq monnaies importantes pondérées : le dollar américain, le deutsche mark, le yen, la livre sterling et le franc français. À la fin de 1996, un DTS valait 1,97 dollar canadien.

Préparation et diffusion de données. Les pays qui empruntent sur le marché financier mettront, en temps voulu, des données détaillées à la disposition du public, grâce à la *Special Data Dissemination Standard* établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à cette nouvelle norme sont affichés au babillard électronique des normes de diffusion, sur Internet, à l'adresse <http://dssb.imf.org>. Le Canada est l'un des premiers pays à souscrire à cette nouvelle norme, et l'information portant sur les pratiques statistiques du Canada est affichée à ce babillard, à l'adresse <http://dssb.imf.org/country/cancats.htm>. Les travaux de mise au point d'une norme générale moins stricte et destinée à tous les membres se poursuivront en 1997. Les nouvelles normes sur les données permettront de mieux informer les marchés sur l'évolution des finances et de l'économie et de raffermir la surveillance du Fonds.

Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Au Sommet de Halifax, le G-7 a demandé au Groupe des Dix (G-10), et à d'autres pays en mesure de soutenir le système monétaire international, d'établir des accords de financement visant à doubler le montant de ressources accordé en vertu des accords généraux d'emprunt (entente de crédit qui appuie les ressources courantes du FMI). Un groupe de travail du G-10, présidé par le Canada, a amorcé des consultations auprès d'éventuels adhérents.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques importantes des NAE :

- *Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les imperfections du système monétaire international ou pour traiter une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.*
- *Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 67 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.*
- *La part du Canada s'établit à 4,1 p. 100, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves internationales.*
- *Les NAE entreront en vigueur lorsqu'ils auront été entérinés par d'éventuels participants à des accords de crédit d'une valeur d'au moins 28,9 milliards de DTS, y compris les cinq membres adhérant aux accords de crédit les plus importants.*
- *Les NAE ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeureront en vigueur. Cependant, ils constitueront le premier et principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.*

Au début de 1997, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé les nouveaux accords d'emprunt qui ont pour effet de doubler les ressources ou le crédit actuellement accordé au FMI par le biais des AGE. Les ressources seront fournies par les pays du G-10, par d'autres pays industrialisés et par un groupe de pays en développement jugés capables de soutenir le système financier international. La participation aux NAE témoigne de la nature changeante de l'économie mondiale et de l'empressement des pays nouvellement industrialisés à partager la responsabilité de la gestion du système monétaire international.

Révision des quotes-parts

Le Fonds doit disposer de ressources suffisantes pour maintenir son efficacité à titre d'institution monétaire qui vient en aide aux pays aux prises avec des problèmes provisoires de balance des paiements en appuyant de saines pratiques d'ajustement. Les quotes-parts du Fonds sont révisées périodiquement de manière à les régénérer. La dernière augmentation des quotes-parts a eu lieu en 1992.

Les préparatifs en vue de la prochaine révision des quotes-parts du FMI (c'est-à-dire la 11^e Révision générale) sont déjà amorcés. Les deux principales questions à l'étude ont trait à l'ampleur globale de l'augmentation et à sa répartition. Les discussions ont porté principalement sur l'évolution de l'économie mondiale depuis la dernière augmentation des quotes-parts et sur la demande possible de ressources du FMI jusqu'en 2002. La 11^e Révision devrait être achevée en mars 1998.

Allocation de DTS

Depuis plus de deux ans, le FMI cherche des façons d'éliminer l'iniquité de la répartition actuelle des DTS parce qu'un certain nombre de nouveaux membres, y compris la Russie et d'autres pays à économie autrefois centralisée, n'ont pas participé aux allocations antérieures. À sa réunion d'avril 1996, le Comité intérimaire a demandé au Conseil d'administration de dégager un consensus sur une démarche visant à assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS.

Le Conseil d'administration du Fonds a par la suite convenu en principe d'effectuer une allocation ponctuelle spéciale par modification des Statuts du FMI. Les allocations aux pays membres seront fonction d'un «repère» commun des allocations cumulatives par rapport aux quotes-parts actuelles. Le Conseil d'administration tiendra d'autres discussions pour déterminer le repère réel et pour achever ses travaux dans le dossier des DTS.

Droits de tirage spéciaux

- *Le DTS est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.*
- *Pour allouer de nouveaux DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.*
- *Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.*
- *Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS.*
- *Les 38 membres qui se sont joints au FMI depuis 1981 n'ont reçu aucune allocation de DTS.*

Accords de coopération avec l'OMC

La mondialisation de l'activité économique se traduit par une grande interdépendance entre le commerce et les politiques économiques et financières. En raison de cette interdépendance accrue, le FMI et la Banque mondiale ont conclu des accords de coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vers la fin de 1996. Ces accords officialisent et mettent en valeur la collaboration de ces trois organismes avec les adhérents à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les trois organismes se sont engagés, dans le cadre de leurs mandats, à promouvoir des politiques qui favorisent et appuient la libéralisation du commerce. Pour y parvenir, le FMI fournit des conseils stratégiques et des prêts afin d'atteindre la stabilité macroéconomique et l'ajustement structurel. La Banque mondiale participe à la conception et à la mise en œuvre de réformes commerciales. L'OMC représente une tribune visant à réaffirmer les droits et obligations des membres dans le système commercial multilatéral.

Ces accords de coopération assurent une plus grande cohérence des politiques économiques mondiales, favorisent l'application de règles de jeu équitables en matière de commerce mondial et permettent aux pays en développement d'adopter des politiques favorisant la croissance et la lutte contre la pauvreté. Ces accords raffermissent la cohérence grâce à la consultation des institutions et à l'échange de documents et d'information.

Transparence et responsabilisation

La sensibilisation accrue aux activités du FMI aide le public à mieux comprendre les rouages de cette institution. Ainsi, le Canada a appuyé des mesures visant à renforcer la transparence des activités du Fonds et la responsabilisation qui en découle. Le Fonds a donné suite aux préoccupations de ses membres pour ce qui est d'assurer la transparence en diffusant de plus en plus de renseignements sur ses activités : il publie des rapports par pays, assure une plus grande couverture de ses consultations annuelles auprès de ses membres et donne accès à ses documents archivés de plus de 30 ans.

Le Canada a accordé davantage d'importance à l'établissement d'un processus indépendant d'évaluation périodique impartial des activités du FMI. Dans ce contexte, le FMI a amorcé, en octobre 1996, un processus d'évaluation exécuté par des experts indépendants de l'extérieur et portant sur plusieurs éléments de programmes appuyés par la FASR, et plus particulièrement sur trois sujets : l'évolution de la situation externe des pays pendant l'application des programmes appuyés par la FASR; les politiques sociales et la composition des dépenses publiques pendant l'application de ces programmes; et l'effet de la prise de possession des programmes appuyés par la FASR par des pays. Les experts devraient terminer leur rapport d'ici la fin de 1997.

Comment obtenir des documents du FMI

Le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds, et sur la conjoncture financière et économique internationale :

- *le rapport annuel du FMI,*
- *les Perspectives économiques mondiales,*
- *les rapports par pays,*
- *les statistiques financières internationales,*
- *le Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change,*
- *les communiqués,*
- *l'enquête du FMI.*

Le Centre des publications est situé au 700 19th Street, N.W., Washington, D.C., États-Unis 20431. Téléphone : (202) 623-7430. Télécopieur : (202) 623-7201. Adresse Internet : publications@imf.org.

Administration efficiente

Le Canada est au nombre de ceux qui ont pressé le Fonds d'assainir la gestion financière de ses propres activités administratives. Il a enjoint le Fonds de trouver des façons plus rentables d'exécuter ses programmes et il s'est opposé au relèvement des salaires du personnel. Les dirigeants du Fonds ont réagi en adoptant de nombreuses mesures pour rationaliser les activités, comprimer les frais d'administration et réduire l'effectif.

La situation des prêts en 1996

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui éprouvent des problèmes de balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays d'entreprendre des ajustements économiques plus doux.

À la fin de 1996, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 30,5 milliards de DTS avec 61 pays membres (voir l'annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 1996 ont atteint 6 milliards de DTS, une baisse considérable par rapport au niveau sans précédent enregistré en 1995, lorsque des sommes importantes ont été consenties au Mexique et à la Russie.

Tableau 1

Flux des ressources du FMI

	1995	1996
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	18,4	6,0
Dont :		
Accords de confirmation	14,4	2,5
Mécanisme élargi de crédit	2,0	2,6
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	0,0	0,2
Facilité d'ajustement structurel et facilité d'ajustement structurel renforcée	1,4	0,7
Facilité de transformation systémique	0,6	0,0
Rachats totaux	6,6	5,1
Achats nets	11,8	0,9

En 1996, les prêts consentis en vertu du Mécanisme élargi de crédit, plus particulièrement à la Russie, ont augmenté de façon appréciable. Des crédits importants ont également été accordés à l'Algérie, à l'Argentine, à l'Ukraine et au Venezuela, en vertu d'accords de confirmation et de mécanismes élargis. Les prêts accordés par le FMI à des conditions concessionnelles en vertu de la Facilité d'ajustement structurel renforcée ont diminué.

Le recours à la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, qui représente l'un des autres mécanismes utilisés par le Fonds à des fins spéciales, a augmenté sensiblement en raison d'un décaissement à l'Algérie. L'accès à la Facilité de transformation systémique (FTS), mécanisme temporaire créé pour aider la Russie et d'autres pays à économie centralisée à passer à l'économie de marché, s'est terminé à la fin de 1995.

Le FMI et la Russie

Le 26 mars 1996, le FMI a approuvé un Mécanisme élargi de crédit de trois ans, d'une valeur de 6,9 milliards de DTS (10 milliards de dollars américains), pour la Russie. Ce programme vise à appuyer le programme d'ajustement macroéconomique à moyen terme de l'État, qui a pour but de jeter les bases d'une croissance économique soutenue en réduisant l'inflation annuelle à moins de 10 p. 100 et d'assurer la viabilité de la balance des paiements. Les prêts consentis par le FMI en vertu du MEC font l'objet de décaissements mensuels, à la suite d'un examen satisfaisant effectué par le personnel du FMI à l'égard de l'application de la politique et de la situation économique globale.

Bien que l'évolution du programme appuyé par le MEC ait généralement été positive, des problèmes ont été relevés. Au premier semestre de 1996, les recettes fédérales ont été inférieures aux prévisions dans une proportion de 40 p. 100, ce qui a entraîné de fortes compressions des dépenses par rapport aux engagements pris dans le budget et des déficits budgétaires mensuels plus élevés que prévu. De plus, les récents problèmes de santé du président Eltsine et l'incertitude qu'ils ont suscitée ont retardé l'application des principales réformes structurelles.

Malgré ces ralentissements, cinq années de réforme appuyées par le FMI et d'autres institutions financières internationales ont jeté les bases d'une économie de marché et préparé la reprise de la croissance économique. Bien que le PIB réel annoncé ait reculé de 5 ou 6 p. 100 de plus en 1996, d'importants marchés informels en pleine croissance ont vu le jour en Russie; la plus grande partie de cette activité est exclue du PIB. L'application soutenue de politiques macroéconomiques prudentes, ainsi que l'achèvement du programme de privatisation et d'autres grandes réformes structurelles, devraient susciter une reprise rapide de la croissance économique au cours des prochaines années.

La gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Le ministre intervient dans les dossiers du FMI en participant aux réunions du Comité intérimaire, au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds. (On peut consulter les allocutions du ministre, à la page d'accueil du ministère des Finances, à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/>). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds, au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI est déléguée par le gouverneur à l'administrateur, M. Thomas A. Bernes, le représentant du Canada au Conseil d'administration. M. Bernes est l'un des 24 membres du Conseil d'administration. Outre le Canada, il représente 11 autres pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 autres de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur des questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au ministère des Finances, la Division des finances et de l'analyse économique internationales est plus particulièrement chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays, qui sont soumis au Conseil d'administration.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement, et de la participation des administrateurs canadiens et des fonctionnaires aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Vu que la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par le biais de discussions au Conseil. En 1996, le Canada a voté contre la proposition visant à majorer les salaires des administrateurs et il s'est opposé à l'augmentation des salaires du personnel du FMI.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte un conseiller canadien et deux adjoints techniques. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant et les pays des Caraïbes désignent un deuxième conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil, qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

Structure du bureau de l'administrateur

Administrateur : M. Thomas A. Bernes

Conseiller canadien : M. Mostafa Askari

Adjoint canadien : M. Jeff Chelsky

Adjoint canadien : M. Christoph Duenwald

Téléphone : (202) 623-7778; télécopieur : (202) 623- 4712

Adresse : 11-100, 700 19th Street, N.W., Washington, D.C., États-Unis 20431

La participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 4 320,3 millions de DTS, soit environ 3 p. 100 du total des quotes-parts. Notre quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de notre quote-part en dollars canadiens est effectivement détenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada (sous forme de billets à vue) au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 1996, le Canada a reçu 19,0 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette.

À la fin de l'année, les réserves du Canada totalisaient 812,4 millions de DTS, soit 104,2 p. 100 de notre allocation cumulative. En 1996, les réserves moyennes de DTS du Canada dépassaient notre allocation, ce qui a généré un revenu d'intérêt net de 0,8 million de DTS². Ce revenu et le revenu net tiré de notre position créditrice nette auprès du Fonds, sont versés au Compte du fonds des changes du Canada, ce qui ajoute à nos réserves de devises.

Tableau 2

Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 1996	31 décembre 1995
	(en milliards de DTS)	
Quote-part	4 320,3	4 320,3
Réserves du Fonds en dollars canadiens	3 467,5 ¹	3 484,2 ¹
Position de réserve du Fonds	852,8 ²	836,2 ²

¹ En accord avec les règlements du Fonds, ce dernier conserve au moins 0,25 p. 100 de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

² Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de notre quote-part mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période et de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles en devises du Canada.

² Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (ou inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (ou le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

En 1996, conformément à ses engagements, le Canada a contribué à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI. Cette facilité offre une aide financière à des conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. L'engagement du Canada à l'égard de la FASR prend la forme d'un prêt de 500 millions de DTS et d'une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 1996, les remboursements relatifs à ces accords totalisaient 275,5 millions de DTS et les subventions représentaient 63,4 millions de DTS.

Le Canada participe également aux Accords généraux d'emprunt (AGE), mécanisme de crédit établi par le G-10, pour suppléer au besoin aux ressources du Fonds en cas de crises financières. L'engagement du Canada à l'égard des AGE équivaut à 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des dernières années, mais elle constitue un important filet pour les activités du Fonds en cas d'urgence financière. Comme il est mentionné ci-dessus, le Canada s'est également engagé à participer aux Nouveaux accords d'emprunt lorsque ce mécanisme sera en vigueur.

Les prochains défis

Le Fonds aura pour principal défi de veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins de l'économie mondiale, qui évoluent constamment. En outre, il doit continuer d'appuyer les membres aux prises avec des problèmes de balance des paiements, y compris les pays pauvres les plus endettés. Pour ce faire :

- Le FMI doit posséder suffisamment de ressources pour ses activités courantes de prêt. Il doit donc obtenir, dans le cadre de la 11^e Révision générale des quotes-parts, l'autorisation d'augmenter adéquatement les quotes-parts. Il doit également tenter de mieux faire correspondre la quote-part des pays membres à leur position relative au sein de l'économie mondiale.
- Le FMI doit contribuer efficacement à l'élaboration d'une vaste stratégie de gestion de la dette en veillant à disposer de ressources suffisantes pour continuer de financer la Facilité d'ajustement structurel renforcée à l'intention des pays pauvres les plus endettés. Il doit également poursuivre la mise sur pied d'une FASR autofinancée au profit de tous les pays à faible revenu.
- En raison de l'importance sans cesse accrue des flux de capitaux dans l'économie mondiale, le Fonds doit tenter de déterminer de façon critique s'il peut jouer un rôle plus actif pour encourager la libre circulation des capitaux.

LA BANQUE MONDIALE

Aperçu

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec ses 180 membres et des prêts et crédits consentis à près de 90 pays membres en développement au cours de l'exercice financier de 1996, la Banque mondiale influe de façon marquée sur le développement mondial. Elle aide ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur fournissant une aide concessionnelle et en leur donnant accès aux marchés financiers internationaux à des fins de développement; en outre, elle fournit des conseils sur les questions stratégiques déterminantes pour l'amélioration des perspectives de développement à plus long terme de ses membres. Au cours de l'exercice de 1996, la Banque mondiale a fourni à ces pays des prêts et des crédits totalisant plus de 21 milliards de dollars américains (voir l'annexe 2). Depuis sa création, il y a 50 ans, elle a versé aux pays en développement des prêts d'une valeur supérieure à 377 milliards de dollars américains (voir l'annexe 3).

De nombreux pays membres de la Banque mondiale, qu'ils soient en développement ou en transition, continuent d'avoir d'énormes difficultés à rehausser le niveau de vie de leurs populations. Cependant, l'aide de la Banque a permis d'accroître l'autonomie de certains pays. Dans les pays qui ont instauré un climat propice, les investisseurs privés jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser le financement de la croissance future. La Banque mondiale continue de jouer un rôle de catalyseur de premier plan pour encourager le recours aux capitaux privés à des fins de développement.

Lancement des réformes de la Banque en 1996

À sa deuxième année à la présidence de la Banque, M. James Wolfensohn a accéléré son programme de vastes réformes dans tous les secteurs d'activité de la Banque. Il a accordé la priorité à l'accroissement de l'efficacité du développement en améliorant la qualité des activités de la Banque, et leurs répercussions. À cette fin, d'autres mesures ont été prises pour que la Banque soit davantage axée sur ses clients, mieux gérée et plus souple, ainsi que mieux placée pour relever les défis qui surgissent à l'échelle mondiale. Le Canada appuie fermement les efforts déployés par le président Wolfensohn pour opérer de véritables changements au sein de la Banque.

Mise en œuvre des changements en 1996

En 1996, le président Wolfensohn a poursuivi son ambitieux programme de changement au sein du Groupe de la Banque mondiale dans le but de maximiser la contribution de l'institution à la lutte contre la pauvreté et à la croissance durable dans les pays en développement.

- *Pour mieux faire connaître les leçons tirées de l'expérience acquise par la Banque, le président a modifié en profondeur le mode de fonctionnement de la Banque. Les ressources humaines ont été restructurées en fonction des réseaux de connaissances sectorielles plutôt que d'après les fonctions du personnel afin d'assurer un meilleur partage des pratiques exemplaires en matière de développement.*
- *Pour améliorer l'échange d'information avec les clients, certains des programmes principaux dans les pays ont décentralisé leurs activités sur le terrain. Des postes de liaison avec les organisations non gouvernementales (ONG) ont été établis dans bon nombre de missions de la Banque pour permettre au personnel de profiter de l'expérience de ces organismes sur le terrain. Trente-cinq postes de ce type étaient fonctionnels à la fin de 1996.*
- *Afin d'appuyer les efforts visant à améliorer la qualité globale du portefeuille de la Banque, le Groupe de l'assurance de la qualité a été mis sur pied en février 1996. Ce groupe examine des projets et fournit des conseils ainsi que de l'aide aux gestionnaires de tâches, pour que la qualité des projets soit un critère dès le départ et pour améliorer la gestion des projets en cours.*
- *Le Programme d'amélioration du portefeuille a été lancé pour établir de meilleurs rapports entre les efforts de gestion du portefeuille par projet et la gestion systémique du portefeuille. La Banque a également appliqué de nouvelles mesures pour évaluer la vigueur de son portefeuille de prêts; il est donc maintenant plus facile de déterminer plus tôt les projets qui posent des problèmes, de manière à les restructurer.*

Les avantages de l'adhésion

- La part de 3 p. 100 des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège au Conseil des administrateurs de cette dernière, qui compte 24 membres, et au Comité conjoint du développement du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, tant par le biais du Conseil des administrateurs que des discussions à la Banque, participer directement à l'élaboration des politiques de la Banque et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement.

- L'adhésion à la Banque donne l'occasion de participer aux discussions portant sur les questions relatives à la politique de développement international qui préoccupent les Canadiens. La participation au rapport de recherche annuel de la Banque, le *Rapport sur le développement dans le monde* (RDM), permet au Canada d'influer sur les discussions générales concernant la pauvreté, le marché du travail, la santé et l'environnement. Par exemple, le Canada a organisé une réunion à Toronto, en mars 1996, pour rassembler l'équipe du RDM de la Banque sur les pays en transition avec des représentants canadiens du secteur privé, du milieu universitaire et de la profession juridique afin de discuter de l'expérience du Canada dans l'ancienne Union soviétique, dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Asie de l'Est.
- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour rassembler les donateurs afin de réagir rapidement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. Ainsi, le Canada et d'autres donateurs ont collaboré étroitement avec la Banque pour fournir une aide d'urgence pour la reconstruction en Bosnie. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada a participé de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Grâce à cette coopération, le Canada exerce une plus grande influence qu'à l'échelle bilatérale.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre des groupes consultatifs (GC) pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par le biais des GC, les pays donateurs peuvent coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. L'an dernier, la Banque mondiale a participé à 24 GC et groupes de donateurs distincts. Le Canada tire également profit de l'étroite collaboration entre la Banque mondiale, l'ACDI et d'autres donateurs, dans le cadre d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- Les organismes d'aide canadiens font largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre les rouages du développement international. L'accès direct au personnel et aux compétences de la Banque accroît sensiblement l'efficacité d'une vaste gamme de programmes de l'ACDI.
- Enfin, les sociétés et les particuliers canadiens profitent de façon soutenue de la participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des achats. Au cours de l'exercice financier de 1996, les décaissements relatifs à des biens et services canadiens ont totalisé 225 millions de dollars américains, portant du même coup le total des décaissements cumulatifs à plus de 3,2 milliards de dollars américains à la fin de cet exercice.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD); l'Association internationale de développement (IDA); l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI); et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA, qui sont couramment désignées Banque mondiale, fournissent toutes les deux des fonds pour l'exécution de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement, ou de réforme économique. Cependant, la BIRD prête des fonds à des conditions commerciales légèrement au-dessus du taux d'intérêt du marché – taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) – à des emprunteurs membres mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits sans intérêt aux emprunteurs les plus démunis. La BIRD puise ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en raison de sa cote de crédit triple-A, tandis que l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs (voir les détails ci-dessous). En fait, la BIRD consent des prêts en aval à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir.

La SIF supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements dans des entreprises privées rentables à des conditions commerciales. Elle offre des services, comme des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, la mobilisation des ressources et une aide technique. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SIF : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils.

Les priorités du Canada à la Banque mondiale

Priorités de développement

Malgré des progrès soutenus en vue de relever le niveau de vie partout dans le monde, plus de trois milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté extrême. Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour soulager la pauvreté et il préconise fermement que la lutte contre la pauvreté soit la priorité de la Banque mondiale. Ces dernières années, la Banque a adopté un point de vue de plus en plus global (ou «intégré») à l'égard de la lutte contre la pauvreté; elle reconnaît que cette question ne peut être étudiée en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres.

Au cours des dernières années, la Banque a misé sur les prêts au secteur social pour lutter contre la pauvreté. Les prêts visant le développement des ressources humaines (DRH), plus particulièrement en ce qui touche les besoins primaires de santé et d'éducation, sont devenus importants; dans les années 1980, ils représentaient environ 5 p. 100, mais sont passés à près de 18 p. 100 au cours des cinq dernières années. La moyenne des prêts consentis au DRH au cours de cette période a dépassé 4 milliards de dollars par année. La Banque est maintenant la plus importante source de financement de l'investissement dans le capital humain au monde.

La Banque, et particulièrement l'IDA, a également accru ses prêts destinés aux pays pauvres en vertu du Programme d'interventions ciblées (PIC). Au cours de la période d'application de l'IDA 10 (exercices de 1994 à 1996), le PIC est passé à 52 p. 100 des prêts d'investissement de l'IDA comparativement à 41 p. 100 au cours de la période de l'IDA 9 (exercices de 1992 à 1994).

Prêts annuels moyens de l'IDA au Programme d'interventions ciblées

Type d'emprunteur	Exercices de 1992 à 1994	Exercices de 1994 à 1996	Variation en pourcentage
(en millions de dollars américains)			
IDA seulement	751	1 112	48
Emprunteurs mixtes	1 183	1 396	18
Total	1 934	2 507	30
Postes pour mémoire :			
Prêts d'investissement de l'IDA	4 774	4 793	0
IDA seulement ¹	2 353	2 630	12
Emprunteurs mixtes ²	2 421	2 164	-11
Part des prêts d'investissement revenant au PIC	41 %	52 %	

¹ Emprunteurs les plus pauvres qui ne reçoivent que des fonds de l'IDA.

² Ces emprunteurs reçoivent des fonds de l'IDA et de la BIRD.

Développement du secteur privé. Au cours de l'année écoulée, le Canada a encouragé l'approche de plus en plus coordonnée du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé. La Banque, la SFI et l'AMGI collaborent maintenant étroitement pour fournir au secteur privé une aide beaucoup mieux intégrée et des conseils de nature stratégique. Des programmes d'innovation à l'intention des entreprises sont maintenant appliqués dans tous les bureaux régionaux de la Banque. Cette mesure tient compte du fait que l'on reconnaît de plus en plus, partout dans le monde, le rôle essentiel que joue le secteur privé dans l'appui au développement durable.

à long terme. La Banque appuie des prêts d'environ 25 milliards de dollars américains par année au secteur privé; elle favorise également des investissements de quelque 4 milliards de dollars américains par année dans le secteur privé grâce à des prêts dits «d'intermédiation financière» d'une valeur approximative de 2 milliards de dollars américains par année.

En 1996, la Banque a insisté davantage sur de nouveaux mécanismes financiers pour faciliter le développement du secteur privé. Elle a élargi ses programmes de garantie de risque partiel et de crédit partiel et les a mieux intégrés à ses activités de prêt traditionnelles. Ces garanties sont particulièrement importantes, car elles visent à promouvoir la mise en valeur de l'infrastructure; à l'heure actuelle, les pays en développement ont besoin d'environ 200 milliards de dollars américains uniquement pour leur infrastructure; ce montant dépasse largement la capacité financière des gouvernements et des organisations internationales. Un financement à long terme de cette ampleur ne peut être appuyé qu'en recourant davantage aux ressources du secteur privé. La Banque utilise de plus en plus des garanties afin d'accroître l'accès des pays en développement aux marchés financiers nationaux et internationaux.

Les répercussions de plus en plus marquées des opérations de microcrédit (prêts de taille relativement faible accordés aux pauvres par des organismes locaux comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, et plus particulièrement celles des femmes, dans les pays en développement. L'effet de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent non seulement s'aider eux-mêmes, mais aussi qu'ils représentent de très bons risques de crédit. Les membres du Groupe consultatif sur les plus démunis (GCPD), dont la Banque mondiale et le Canada, se sont rencontrés à plusieurs reprises en 1996 pour échanger leurs points de vue sur les pratiques exemplaires et pour examiner la possibilité d'augmenter les ressources spécialisées dans le domaine du microcrédit.

Saine régie. Au cours de l'année écoulée, le Canada a continué de presser la Banque de promouvoir de façon plus active une saine régie dans les pays en développement. La réaction de la Banque a été positive. Son personnel favorise maintenant une gestion plus efficace des dépenses publiques et un processus décisionnel plus démocratique et plus ouvert dans les pays débiteurs. Le Canada se préoccupe des dépenses improductives, plus particulièrement les dépenses militaires excessives. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent guère se permettre de dilapider les ressources et d'effectuer des dépenses improductives.

Microcrédit : le Groupe consultatif sur les plus démunis

Les travaux du GCPD ont bien progressé au cours de l'exercice de 1996 : quelque 57 demandes de projet présentées par des ONG ainsi que des mécanismes de financement de microentreprise ont été examinés, et 14 d'entre eux ont été approuvés à des fins de mise en œuvre. Le GCPD a également fourni aux décisionnaires et aux praticiens du secteur du microcrédit des services de formation et d'information sur les pratiques exemplaires. Le GCPD compte plusieurs objectifs principaux :

- *relever le niveau des ressources à la disposition des pauvres dans les pays en développement grâce à des programmes de microcrédit;*
- *fournir aux donateurs un moyen de diffuser et d'échanger l'information et l'expérience sur les opérations de microcrédit;*
- *aider les donateurs à mieux coordonner la prestation de ces services.*

Le GCDP cherche à accroître la capacité des institutions de microcrédit qui ont fait leur preuve et à fournir une aide aux pauvres, grâce à une facilité de 30 millions de dollars américains provenant de la Banque mondiale.

Compte tenu de ce problème, la Banque a récemment remis à son personnel une note intitulée *Travaux de la Banque dans le domaine des dépenses militaires*. La Banque demande, entre autres, de meilleurs renseignements de la part des emprunteurs au sujet des dépenses militaires globales pour l'aider à mieux analyser ses dépenses publiques. Il est également encourageant de constater qu'un certain nombre de pays demandent à la Banque de les aider à convertir les industries de type militaire (la Chine, la République tchèque et la Hongrie), tandis que d'autres, notamment l'Angola, l'Éthiopie et l'Ouganda, ont demandé l'aide de la Banque pour la démobilisation et la démilitarisation.

Au cours des récentes négociations de l'IDA, les donateurs ont souligné que les décisions de prêt devraient de plus en plus se fonder sur le rendement de l'État emprunteur dans des secteurs comme la réduction des dépenses improductives. Le récent examen de l'IDA pour la période comprise entre 1994 et 1996 indique que les prêts sont en fait liés plus étroitement au rendement des pays.

L'Institut de développement économique (IDE), qui relève de la Banque, a également eu recours à son programme de réforme du secteur public pour établir un consensus dans les pays clients afin de lutter contre la corruption. Grâce à l'aide financière de l'ACDI et d'autres donateurs, l'IDE a collaboré avec divers groupes locaux en Tanzanie et en Ouganda pour sensibiliser les intervenants aux dommages que peut causer la corruption systémique et pour mettre au point des mesures pratiques pour la combattre.

Développement respectueux de l'environnement. Il y a longtemps que le Canada presse vivement la Banque de mieux intégrer les questions liées à l'environnement à ses opérations, et il soutient nettement la Banque dans ce domaine. La création du poste de vice-président à l'environnement et au développement durable, en 1993, a permis d'appuyer cet objectif. Au cours de l'exercice financier de 1996, la Banque a engagé une somme de 1,6 milliard de dollars américains et a garanti une autre somme de 1,6 milliard de dollars américains provenant d'autres sources pour 20 nouveaux projets dans le domaine de l'environnement. Pour mieux appuyer ces travaux, la Banque a achevé le deuxième examen des évaluations environnementales, qui porte plus particulièrement sur la qualité des évaluations environnementales et leur incidence sur la conception et la mise en œuvre des projets. Ce document devrait aider le personnel de la Banque et les décisionnaires à accroître l'efficacité des évaluations environnementales en intégrant les préoccupations relatives à l'environnement aux activités de la Banque.

Transparence et responsabilisation

La transparence et la responsabilisation sont essentielles à la durabilité des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend très fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents sur les opérations de la BIRD et de l'IDA ainsi que de la SFI.

La transparence requiert également une meilleure consultation des bénéficiaires. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales dans les pays bénéficiaires, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation, comme des stratégies d'aide par pays. En 1996, environ le tiers des projets de la Banque ont fait l'objet de consultations auprès d'une vaste gamme de pays bénéficiaires intéressés.

Le Canada était l'un des principaux promoteurs des activités du Groupe d'inspection au cours de la dernière année. Ce groupe a été mis sur pied pour aider la Banque à mieux rendre compte aux intervenants qui s'inquiètent des répercussions de chaque projet. Depuis sa création, le groupe a reçu cinq demandes d'inspection officielles; en 1996, il en a retenu une, qui porte sur le projet de gestion des ressources naturelles du Rondônia.

Plusieurs nouvelles initiatives ont été adoptées au cours de l'année écoulée pour mieux diffuser l'information au sujet des ressources du Centre d'information publique, y compris une brochure sur les services offerts, de même qu'une version électronique sur Internet. Au cours de l'exercice financier de 1996, le Centre a reçu plus de deux millions de demandes d'information, ce qui représente cinq fois plus que pendant l'exercice de 1995. Les demandes proviennent en grande majorité du secteur des affaires.

Comment obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, y compris :

- *les documents d'information sur des projets;*
- *des rapports d'évaluation du personnel (approuvés par le Conseil des administrateurs);*
- *des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale, et des documents d'orientation sectoriels;*
- *le Rapport annuel et le Rapport sur le développement dans le monde;*
- *le Résumé mensuel des opérations et les Débouchés d'affaires internationaux;*
- *des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales et des plans d'action axés sur l'environnement;*
- *des tableaux sur l'endettement mondial;*
- *des précis du service d'évaluation des opérations.*

Le Centre d'information publique est situé au 1776 G Street, N.W., Washington, D.C., États-Unis 20433.

Téléphone : (202) 458-5454.

Courrier électronique : pic@worldbank.org.

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet (<http://www.worldbank.org>) sous les rubriques suivantes :

- 1) renseignements généraux; 2) actualités; 3) travaux de recherche; 4) Groupe d'inspection; 5) nouveautés.*

Mesures axées sur les résultats

Il faut absolument comprendre les répercussions des opérations de la Banque sur le développement pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques de cette dernière. Les actionnaires ont constaté qu'il faut des indicateurs objectifs de répercussions sur le développement pour garantir l'utilisation efficace des fonds. Les délégués de l'IDA, dans le cadre de leurs discussions, le Groupe de travail des banques multilatérales de développement et le Conseil des administrateurs ont discuté de l'élaboration d'indicateurs semblables.

Une série d'indicateurs des retombées sectorielles fondés sur le rendement des projets a été élaborée. À l'heure actuelle, 17 notes sectorielles «initiales» sur les indicateurs ont été publiées; elles portent sur l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la gestion du secteur public et l'aide technique. Un guide a également été rédigé pour aider les gestionnaires à utiliser les indicateurs afin de concevoir et de surveiller les projets.

Indicateurs de rendement : lutte contre la pauvreté

Le Rapport Wapenhans sur l'amélioration de la qualité du portefeuille souligne l'importance de mieux saisir les répercussions des activités de la Banque par l'établissement d'objectifs de rendement précis. Comme la lutte contre la pauvreté constitue l'objectif primordial de la Banque, il s'agit de l'un des secteurs clés où la Banque s'est efforcée d'établir des indicateurs de rendement significatifs.

Trois catégories d'indicateurs ont été mises au point : (i) des indicateurs d'intrants, (ii) des indicateurs de processus ou d'extrants, et (iii) des indicateurs de répercussions.

Voici des exemples simples d'indicateurs appliqués à un projet d'école secondaire pour les filles.

Indicateurs d'intrants : nombre de stagiaires formées, montant des crédits décaissés, nombre d'écoles auxquelles des fonds ont été attribués.

Indicateurs de processus et d'extrants : nombre de diplômées; nombre d'installations mises en place ou réparées.

Indicateurs de répercussions : nombre d'étudiantes embauchées à partir des écoles participant au projet.

Participation des ONG au processus décisionnel

La participation des ONG fait maintenant partie intégrante des opérations de la Banque. Le président Wolfensohn a été le principal catalyseur dans le cadre du programme de sensibilisation de la Banque auprès des ONG; il a plus particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats dans la société civile. Au cours de l'exercice financier de 1996, environ 43 p. 100 des projets de la Banque dans tous les principaux secteurs prévoyaient une certaine participation des ONG. Ces derniers prennent davantage part à la conception des projets, de même qu'à leur mise en œuvre. La Banque a récemment amorcé la préparation d'une liste des projets qu'elle finance et auxquels les ONG pourraient participer; cette liste indique le nombre de projets imminents de la Banque à l'égard desquels elle demandera la participation des ONG. Ces derniers jouent également un rôle plus important dans les travaux économiques et sectoriels de la Banque, surtout en collaborant avec les pays débiteurs à la préparation de plans nationaux en matière d'environnement et de mesures de la pauvreté. Il convient également de souligner le rôle clé des ONG dans le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

L'une des principales tribunes pour la poursuite du dialogue est le Comité Banque mondiale – ONG, composé de hauts dirigeants de la Banque et de 26 responsables d'ONG, dont 15 représentent des pays en développement.

À l'heure actuelle, la représentante du Canada au sein de ce comité est M^{me} Ruth Remple, de la Coalition inter-églises sur l'Afrique. Au cours de l'année écoulée, les ONG ont également participé à de nombreuses discussions, notamment sur la dette multilatérale, l'IDA, le développement du secteur privé, ainsi que sur le nouveau Groupe de travail Banque – ONG sur l'ajustement structurel. Un groupe de travail Banque – ONG a également été mis sur pied pour examiner la question de la divulgation et de la diffusion de l'information sur la Banque.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l'IDA et le microcrédit. Cet exercice de consultation a permis à tous les intéressés de faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque.

Les principales questions en 1996

Le Sommet de Lyon. Le Sommet de Lyon de 1996 a rassemblé les dirigeants des pays du G-7 pour examiner les questions économiques et financières d'importance capitale à l'échelle internationale. L'une des principales questions portait sur le suivi des recommandations formulées au Sommet de Halifax au sujet de la réforme des institutions internationales, y compris la Banque mondiale.

Colloque Canada – Banque mondiale sur la pauvreté. En novembre 1996, le gouvernement du Canada a tenu, à Ottawa, un important colloque sur le rapport de la Banque mondiale intitulé *Poverty Reduction and the World Bank*, qui a permis à la haute direction de la Banque d'entendre directement ce que les Canadiens intéressés avaient à dire au sujet des progrès réalisés par la Banque en vue d'atteindre son objectif fondamental de lutte contre la pauvreté. Le rapport renferme un survol de l'expérience de la Banque à l'égard de la lutte contre la pauvreté ainsi que des perspectives sur le défi posé par la satisfaction des besoins des pauvres. Le développement des ressources humaines, plus particulièrement au chapitre de l'hygiène et de l'éducation, est considéré comme crucial pour améliorer l'accès des pauvres aux débouchés économiques.

Négociations de l'IDA 11. Les négociations entourant la 11^e reconstitution des ressources de l'IDA ont pris fin à Tokyo en mars 1996. (Nous y reviendrons plus loin.)

Partenariats avec d'autres organismes internationaux. À la suite des recommandations formulées au Sommet de Halifax, la Banque a multiplié les efforts pour assurer une meilleure coordination avec d'autres institutions internationales, y compris les banques multilatérales de développement (BMD), l'OMC et les organismes des Nations Unies. En décembre 1996, la Banque et l'OMC ont signé un accord d'officialisation de la coopération dans le cadre de leurs efforts conjoints pour mieux intégrer les pays en développement à l'économie mondiale.

Le président et les chefs des banques régionales de développement ont tenu leur première réunion conjointe en février 1996 et prévoient maintenant se rencontrer aux six mois afin d'échanger renseignements et expériences sur les principales questions liées au développement. Un groupe de travail sur la méthodologie des évaluations a récemment été créé parmi les BMD pour mieux harmoniser les normes d'évaluation utilisées afin de déterminer le rendement des opérations et les résultats des programmes de développement. La Banque collabore davantage avec les Nations Unies dans le domaine de la collecte des données et de leur évaluation, de même qu'au titre des programmes d'aide conjoints dans les pays, à la suite de conflits.

La Banque mondiale : naissance d'une «banque de connaissances»

La naissance d'une économie de connaissances mondiales fondées sur la technologie signifie qu'au XXI^e siècle, la croissance économique dépendra de plus en plus de la capacité d'un pays de constituer et de mobiliser une base de connaissances visant à seconder son capital financier et humain. L'importance accrue de la base de connaissances, jumelée à celle de l'investissement dans le capital privé et dans les flux d'information fondés sur la technologie, pose de nouveaux défis et offre de nouveaux débouchés aux pays en développement et à la collectivité du développement international.

En 1996, le président Wolfensohn a présenté un plan visant à réorienter la Banque vers le statut de «banque de connaissances». Il a lancé un projet international pour tirer profit de la révolution de l'information afin de lutter contre la pauvreté et d'assurer le développement durable. Il a réclamé un «partenariat de la connaissance mondiale», effort de collaboration des secteurs public et privé devant permettre aux pauvres du monde de partager les retombées d'une nouvelle économie de connaissances mondiales et d'y devenir des partenaires à part entière.

Pour faciliter le lancement de ce partenariat et pour examiner des stratégies particulières de mobilisation d'une base de connaissances afin d'appuyer le développement, la Banque mondiale et le gouvernement du Canada organiseront conjointement une importante conférence internationale sur «les connaissances et le développement à l'ère de l'information», à Toronto, du 22 au 25 juin 1997.

L'efficacité administrative et la rentabilité

L'efficience et l'efficacité des opérations de la Banque constituent depuis fort longtemps un important objectif du Canada, mais ces deux facteurs ne se limitent pas à des mesures de compressions budgétaires. Elles nécessitent l'établissement de priorités claires et une prestation de services plus efficiente et stratégique. La Banque doit être active dans les secteurs où son aide est requise et où elle détient un avantage comparatif évident. Elle doit réexaminer son rôle dans les domaines où le secteur privé ou d'autres BMD sont mieux placés pour offrir de l'aide. Au cours de l'année écoulée, la Banque a amorcé un important examen de ses activités et elle a commencé à élaborer des mesures stratégiques pour raffermir les liens entre l'affectation des ressources et les domaines prioritaires.

La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

En qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Il exerce son influence par le biais d'échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles et lors de rencontres périodiques avec le président de la Banque. Par exemple, lors des assises annuelles de 1996, les gouverneurs ont approuvé une initiative visant à aider les pays les plus démunis aux prises avec des fardeaux de dette insoutenables, grâce à une initiative destinée aux pays pauvres les plus endettés (des renseignements supplémentaires figurent ci-dessous). Le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale est le président de l'ACDI.

Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l'administrateur, M. Len Good. Ce dernier est l'un des 24 administrateurs. Il représente le Canada et d'autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil des administrateurs, qui regroupe les 24 administrateurs, dont 12 représentent des pays en développement et 12 autres, des pays industrialisés.

L'une des tâches importantes de M. Good consiste à superviser les opérations de la Banque en siégeant au Committee on Development Effectiveness (CODE), mis sur pied en 1994. Le Bureau de l'administrateur canadien est l'un des huit membres du CODE qui examine en détail la mise en œuvre des projets et certaines questions stratégiques. Le Bureau canadien a participé activement aux travaux du CODE dans le but de mieux saisir les problèmes d'exécution des projets auxquels fait face le personnel de la Banque, et les défis que celui-ci doit relever pour répondre aux besoins des collectivités locales visées dans les pays en développement. À la lumière de cette évaluation de l'efficacité, la Banque modifie ses procédures et, parfois, son approche globale en matière d'exécution de projets.

Le Canada a également établi d'étroites relations avec l'Institut de développement économique. Un fonds fiduciaire de l'IDE, auquel le Canada a contribué, a appuyé certains travaux très novateurs dans le domaine de la régie, notamment à l'égard du Centre parlementaire du Ghana et d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la corruption pour la Tanzanie et l'Ouganda.

Participation du Canada aux décisions du Conseil des administrateurs

Comme les membres du Conseil des administrateurs insistent sur la recherche d'un consensus, il est rare qu'une décision soit soumise aux voix. Les administrateurs cherchent avant tout à dégager un consensus. Il arrive parfois qu'un vote soit nécessaire. Au cours de l'année écoulée, le Canada a voté contre trois propositions : 1) une demande d'augmentation des salaires du personnel; 2) une demande d'augmentation des salaires des administrateurs; 3) un projet de la SFI pour permettre de verser des crédits au Fonds d'investissement danois pour l'Europe centrale et orientale. Le Canada s'est aussi abstenu de voter dans le cas d'un prêt d'ajustement économique à la Zambie.

En outre, le Canada et d'autres actionnaires discutent fréquemment de questions et soulèvent des préoccupations directement auprès de la direction bien avant que les projets ne soient soumis au Conseil. Ainsi, un certain nombre de projets sont sensiblement modifiés avant d'être approuvés par le Conseil.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

Outre l'administrateur, le bureau compte deux conseillers canadiens et deux adjoints administratifs. Ces représentants demeurent en constante communication avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administrateur, qui les transmet par la suite à la Banque mondiale.

Structure du bureau de l'administrateur

Administrateur :	M. Len Good
Conseillers canadiens – Achats :	MM. Greg Ebel et François Pagé
Conseillère canadienne :	M ^{me} Lesley Boucher
Adjoint canadien :	M. John Sinclair
Téléphone :	(202) 458-0082. Télécopieur : (202) 477-4155
Adresse :	D-12-081, 1818 H St., N.W., Washington, D.C., États-Unis 20433

L'un des principaux rôles du bureau consiste à fournir de l'aide aux gens d'affaires canadiens. Bien que la Banque offre d'importants débouchés dans le domaine des achats, elle demeure un vaste organisme à la structure imposante, susceptible d'intimider les nouveaux venus. Les conseillers canadiens en matière d'achats, de même que l'ambassade du Canada à Washington, facilitent la diffusion de conseils et de renseignements sur les rapports avec la Banque. (Des détails supplémentaires sont fournis ci-dessous.)

Le service des affaires étrangères de la Banque, qui est dirigé par M. Mark Malloch Brown, constitue un autre point de contact pour le Canada. Ce service a choisi M. Tim Cullen pour assurer la liaison avec le secteur public et les ONG au Canada. M. Cullen participe à la prestation de renseignements sur la Banque et invite le personnel de la Banque au Canada dans le cadre de colloques et d'exposés portant sur des questions d'intérêt commun.

Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés et experts-conseils canadiens fournissent souvent des biens, du matériel ou des services dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent habituellement par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement.

Au cours de l'exercice financier de 1996, bon nombre d'entreprises canadiennes ont continué de profiter de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achats en vertu de prêts financés par la Banque. Au cours de l'exercice de 1996, les décaissements à des sociétés canadiennes, pour la fourniture de biens et la prestation de services en vertu de prêts de la Banque, ont atteint 225 millions de dollars américains, ce qui représente une augmentation appréciable par rapport aux 171 millions versés l'année précédente. Les décaissements à des sociétés canadiennes ont été partagés entre des marchés de services de consultation (57 millions de dollars américains), de travaux de génie civil (8 millions de dollars américains) et de matériel (159 millions de dollars américains).

Il convient particulièrement de noter que les Canadiens continuent d'exceller dans le domaine des services d'experts-conseils. Les experts-conseils canadiens remportent davantage de marchés par habitant que ceux d'autres pays fournisseurs. En pourcentage des décaissements, les cabinets d'experts-conseils se sont classés au quatrième rang au cours de l'exercice de 1996 parmi tous les pays fournisseurs et ils ont représenté plus de 6 p. 100 de l'ensemble des décaissements.

Compte tenu des résultats de 1996, les décaissements cumulatifs à des sociétés canadiennes ont dépassé 3,2 milliards de dollars américains. La Banque indique également que des marchés d'acquisition plus importants ont été adjugés pendant l'année, même si les décaissements relatifs aux projets visés ont lieu à une date ultérieure. À cet égard, les entreprises canadiennes ont conclu des marchés d'une valeur de 83 millions de dollars américains au cours de l'exercice de 1996. L'idée selon laquelle le Canada pourrait faire beaucoup mieux dans le domaine des achats auprès des institutions financières internationales (IFI) a entraîné la création du Groupe de travail interministériel des achats des IFI, composé de représentants d'Industrie Canada, de l'ACDI, de la Société pour l'expansion des exportations, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que du ministère des Finances. Dans son rapport publié en juin 1995, ce groupe a présenté une stratégie visant à accroître la compétitivité des entreprises canadiennes soumissionnant des marchés auprès d'IFI.

Selon l'une des conclusions de ce rapport, l'ACDI pourrait améliorer le rendement du Canada en matière d'achats des IFI si des projets de cofinancement étaient entrepris, utilisant en fait une part restreinte de l'Aide publique du Canada au développement pour mobiliser les ressources beaucoup plus importantes des IFI. Une mission interministérielle qui s'est rendue à Washington en avril 1996 a donné suite à cette recommandation et a désigné huit projets de la Banque mondiale en Afrique et en Asie auxquels l'ACDI versera des sommes atteignant 55 millions de dollars canadiens à titre de cofinancement avec la Banque.

La mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail a été attribuée à un groupe interministériel, le Groupe d'action des projets d'immobilisation (GAPI). Ainsi, les efforts gouvernementaux de soutien des entreprises canadiennes sont maintenant mieux coordonnés. Par contre, cette initiative ne sera considérée comme un succès que si elle permet aux entreprises canadiennes d'obtenir un plus grand nombre de marchés auprès d'IFI.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds de fiducie pour services de conseils appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque mondiale représentent une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque mondiale. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et pour encourager cette dernière à exécuter des activités dans des secteurs prioritaires pour le Canada. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le *Cofinancing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement*, pour régir tous ses accords de fonds de fiducie avec la Banque. Ces fonds se sont directement traduits par des marchés pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

En 1995, l'ACDI a reconstitué et restructuré le Fonds canadien de fiducie pour services de conseil (pays désigné), qui appuie des experts-conseils canadiens prenant part à la détermination, à la préparation et à la mise en œuvre de projets financés par la Banque dans 14 pays en développement désignés. L'ACDI et Environnement Canada ont également négocié avec la Banque mondiale la création du Fonds canadien de fiducie pour services de conseil pour l'environnement mondial. Pour plus de renseignements sur le Fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque mondiale, communiquer avec M. David Brown, Conseiller commercial à l'ambassade du Canada à Washington au (202) 682-7788 – télécopieur : (202) 682-7789 –. Les Canadiens ont également accès aux fonds de la Banque par le biais du Mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds des politiques et du développement des ressources humaines (FPDRH).

Société financière internationale

La Société financière internationale joue un rôle de plus en plus important dans les activités de développement du secteur privé du Groupe de la Banque. À titre d'organe du groupe de la Banque qui connaît la croissance la plus rapide, elle a également attiré l'attention des sociétés et des institutions financières canadiennes qui désirent effectuer des placements directs sur de nouveaux marchés.

Au cours des dernières années, les sociétés minières canadiennes ont été les principales bénéficiaires des efforts de financement et de mobilisation de capitaux de la SFI. En 1996, un certain nombre de sociétés canadiennes œuvrant dans d'autres secteurs clés ont également commencé à collaborer avec la SFI. Par exemple, Nova Corporation et ses associés ont utilisé l'aide financière de la SFI et ses services techniques pour un projet de transmission du gaz en Argentine qui représente 400 millions de dollars américains. Les discussions qu'entretiennent des sociétés canadiennes du secteur pétrolier et gazier, de même que des secteurs des télécommunications et des services financiers, avec la SFI en sont à une étape avancée et devraient prendre fin au cours du prochain exercice.

Le projet le plus important de la SFI a probablement été la réintégration des institutions financières canadiennes (habituellement les banques commerciales) au programme de financement par consortium de la SFI. Cet important programme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de la SFI et donne à des institutions financières la possibilité d'investir dans des marchés nouveaux. En investissant dans la SFI, les institutions financières qui prennent part au programme de financement par consortium ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé et, en raison de la présence de la SFI comme investisseur dans ces projets, ils jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques. Au cours de l'exercice financier de 1996, les institutions financières canadiennes ont participé à sept ententes de financement par consortium d'une valeur totale de 62 millions de dollars américains.

Exemples canadiens de réussite : obtention de marchés auprès de la Banque mondiale

À chaque année, des sociétés de petite et de grande envergure œuvrant partout au Canada bénéficient de débouchés d'achat financés par la Banque mondiale. L'année 1996 n'a pas fait exception.

- *Siddus Systems, au nord de Toronto, a remporté un marché de fourniture d'ordinateurs personnels à une université en Angola.*
- *Une entreprise manitobaine, Wardrop Engineering, a aidé le gouvernement des Philippines dans le cadre du projet de remise en état de Subic Bay en effectuant une évaluation des répercussions d'un bassin hydrographique adjacent.*
- *Dreco Energy Services, de Calgary, a remporté un marché d'une valeur approximative de 7 millions de dollars américains pour fournir du matériel de forage à la Russie dans le but d'appuyer les efforts de remise en état des champs pétrolifères russes.*
- *Les entreprises Vibec Inc. et Hydro-Québec ont conclu un partenariat pour fournir et installer du matériel hydroélectrique valant des millions de dollars en Haïti.*
- *Pour améliorer les régimes de cadastre et d'enregistrement fonciers en Russie, le groupe DMR, de Halifax, a reçu un marché de services de formation destinés aux organismes publics chargés de ce projet.*

La participation du Canada dans la SFI a été grandement favorisée par un certain nombre de voyages effectués l'an dernier au Canada par les cadres supérieurs de la Société. En avril 1996, le chef de la SFI, M. Jannik Lindbaek, a rencontré des gens d'affaires, des investisseurs, des parlementaires et des fonctionnaires canadiens pendant une visite de trois jours à Toronto, à Ottawa et à Montréal.

Découvrir les débouchés

Afin de promouvoir les intérêts du Canada à la Banque mondiale et d'aider les Canadiens à se familiariser avec les débouchés offerts, l'administrateur du Canada a parcouru le pays en 1996, en compagnie d'employés de la Banque mondiale et de représentants de banques régionales de développement pour animer des colloques sur les perspectives d'achat offertes par les IFI. En 1996, MM. Wolfensohn et Lindbaek sont venus au Canada et ont rencontré des dirigeants d'entreprises afin de discuter des débouchés offerts aux entreprises canadiennes en ce qui touche l'utilisation des ressources du Groupe de la Banque pour exporter ou investir dans des pays en développement.

Des entreprises, organisations et institutions canadiennes souhaitant obtenir des marchés financés par la Banque mondiale sont invitées à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque, à Washington.

Par l'entremise du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales (le BLIFI) – (202) 682-7788 –, l'ambassade du Canada à Washington et le Bureau de l'administrateur canadien auprès de la Banque mondiale – (202) 458-0082 – aident les entreprises et les experts-conseils du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, de réaliser une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à bien une réforme des institutions juridiques et judiciaires en Russie. Le BLIFI et le Bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

La participation financière du Canada

BIRD

Le Canada fournit environ 3 p. 100 du capital de la BIRD. La proportion de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste. Elle représente environ 6 p. 100 du total, mais à peine 3 p. 100 de la plus récente contribution. Le reste est exigible «à vue» dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds par le biais d'une «augmentation générale du capital» (AGC). La plus récente AGC (AGC III) s'établissait à 76,5 milliards de dollars et elle a été effectuée en 1988. En contrepartie, le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars. La partie libérée de ces actions équivaut à 71,1 millions de dollars. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1996, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5 404 millions de dollars américains (44 795 actions), dont 335 millions de dollars américains de dollars avaient été libérés.

IDA

L'accord IDA 11, conclu en mars 1996, s'est traduit par une injection de 22 milliards de dollars américains. Cette aide permettra de financer le programme de prêt de l'IDA sur une période de trois ans, jusqu'au 30 juin 1999.

Priorités de IDA 11

Au lieu de recommander de nouveaux objectifs stratégiques, les négociations visant IDA 11 ont insisté davantage sur l'exécution plus efficace des politiques d'aide aux pays les plus pauvres appliquées par la Banque. L'accord IDA 11 insiste particulièrement sur l'amélioration de la qualité des stratégies d'aide aux divers pays. Les négociations ont débouché sur trois recommandations clés :

- *insister davantage sur l'effet des opérations de la Banque, particulièrement sur les plus pauvres, en mettant au point des indicateurs de répercussions;*
- *continuer de mettre des ressources suffisantes à la disposition des pays les plus pauvres, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, tout en précisant que l'attribution des ressources repose d'abord et avant tout sur le rendement;*
- *favoriser une plus grande participation des bénéficiaires à l'élaboration des stratégies d'aide par pays.*

Dans le cadre de IDA 11, le Canada tenait à ce que des ressources importantes continuent d'être directement attribuées aux pauvres par le biais du Programme d'interventions ciblées, qui a connu beaucoup de succès, comme il a déjà été mentionné.

L'entente de trois ans débute par un fonds intérimaire d'un an d'une valeur approximative de 3 milliards de dollars américains pour l'exercice financier de 1997. (Le fonds intérimaire d'un an a été créé parce que les États-Unis ne pouvaient participer à IDA 11 au cours de la première année.) Le Canada s'est engagé à financer 3,5 p. 100 du fonds intérimaire et 3,75 p. 100 du budget de deux ans de IDA 11, à un coût total de 607 millions de dollars canadiens. Pour respecter ces obligations, le Canada émettra des billets à vue, à raison d'un par année en 1996, en 1997 et en 1998. Chacun de ces billets est ensuite encaissé sur une période de sept à huit ans. À la fin de l'exercice de 1996, les contributions cumulatives du Canada à l'IDA (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 3 987 millions de dollars américains, ce qui comprend les contributions au Fonds spécial.

SFI

La plus récente augmentation générale du capital a été approuvée en mai 1992. En vertu de cette AGC, le Canada peut souscrire jusqu'à 35 366 nouvelles actions, évaluées à 35,4 millions de dollars. Les actions doivent être libérées sur une période de cinq ans. Au 30 juin 1996, la souscription totale du Canada à la SFI s'élevait à 74,3 millions de dollars, somme qui était entièrement libérée et qui représentait environ 3,6 p. 100 du capital total de la SFI.

AMGI

L'Agence multilatérale de garantie des investissements a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux. Le Canada souscrit au capital-actions de l'AMGI depuis 1988. De la souscription totale de 32,1 millions de dollars, 6,4 millions ont été libérés et répartis également entre des billets à vue et des espèces. La quote-part du Canada représente 2,7 p. 100 du capital de l'AMGI.

Les prochains défis

De concert avec l'équipe de la haute direction et avec l'appui du Conseil des administrateurs, le président a énoncé un ordre du jour stratégique de la Banque, qui renferme un certain nombre de grands thèmes :

- la nécessité d'un «nouvel accord» entre les donateurs, les investisseurs et les bénéficiaires pour faire en sorte que des ressources suffisantes soient mises à la disposition des pays pauvres et que ces derniers les utilisent de façon efficace et efficiente;
- la nécessité d'implanter une approche plus vaste en matière de développement, c'est-à-dire une démarche qui englobe les questions sociales, culturelles et institutionnelles à la base du développement vraiment durable;
- la nécessité d'un nouveau partenariat mondial avec la Banque mondiale pour créer et partager des connaissances en matière de développement à l'aide des technologies de l'information actuelles, de manière à partager connaissances et points de vue sur le développement avec les clients et les partenaires;
- la nécessité d'écouter plus attentivement les clients et d'élaborer de nouveaux produits pour mieux satisfaire aux besoins de plus en plus divers des emprunteurs.

Il importe de reconnaître que ces nouvelles orientations organisationnelles s'inscrivent dans un cadre mondial caractérisé par une évolution rapide.

L'ensemble des flux de capitaux privés vers les pays en développement est passé de 44 millions de dollars en 1990 à 227 millions de dollars en 1996. Toutefois, l'aide au développement officiel a diminué au cours de la même période, passant de 56 millions à 39 millions de dollars.

L'importance relative de la Banque mondiale comme financier a considérablement changé dans plusieurs pays en développement où le secteur privé est entré en scène pour fournir les fonds nécessaires. Pourtant, les flux de capitaux privés aux pays en développement n'ont pas été répartis de façon uniforme. Le principal défi de la Banque consistera donc à trouver des façons plus novatrices de satisfaire aux besoins de plus en plus divers des clients, dont certains ont accès à des capitaux privés plus abondants, ce qui n'est toutefois pas le cas d'un grand nombre.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des jumelles Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a lieu parfois d'assurer une coopération et une coordination étroites des activités. En fait, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les hautes instances de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Nous examinerons ci-dessous deux exemples, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux pays pauvres lourdement endettés et la coopération à l'issue de conflits.

Après les conflits

Non seulement la guerre et les conflits armés menacent-ils la sécurité nationale et régionale, mais ils causent également des dommages persistants à l'économie et ralentissent le processus de développement. La Banque et le Fonds ont intensifié leurs efforts dans le domaine de la reconstruction après les conflits, pour relancer les pays touchés au moyen d'investissement dans des secteurs productifs clés et pour rétablir le climat propice à la relance du commerce, de l'épargne et de l'investissement national et étranger.

En 1996, la Banque a raffermi ses travaux en Bosnie en finançant des projets d'élimination de mines terrestres, de réparation de maisons, de remise en état de centrales électriques et d'établissement du financement par microcrédit. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la Banque a insisté sur la création locale d'emplois grâce au Programme de création d'emplois d'urgence. En Afrique, la Banque collabore avec les Nations Unies pour favoriser le passage de la guerre à la paix dans plusieurs pays déchirés par des conflits, y compris l'Angola, l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ouganda; en outre, elle surveille de près d'autres pays de la région où règnent des conflits.

Le Fonds a également élargi la portée de sa politique d'aide d'urgence pour y englober l'après-conflit. Le Fonds insiste sur l'avantage comparatif dont il jouit au chapitre de la prestation d'une aide technique et de conseils stratégiques aux pays sortant d'une crise, comme la Bosnie-Herzégovine, en vue d'établir un cadre macroéconomique stable.

Réduction de la dette multilatérale

En juin 1995, plus précisément au Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods d'adopter une vaste démarche pour régler les problèmes spéciaux des pays les plus pauvres qui portent les fardeaux de dette multilatérale les plus lourds, et ce, grâce à l'application souple d'outils disponibles et à la création de nouveaux mécanismes de réduction de la dette. À peine un an plus tard, aux assemblées annuelles de 1996 du FMI et de la Banque mondiale, les détails d'une nouvelle initiative de réduction de la dette des pays pauvres lourdement endettés (PPLE) ont été entérinés par le Comité intérimaire et par le Comité du développement.

Cette initiative (l'«initiative des PPLE») a pour principal but de veiller à ce que les PPLE qui réussissent à appliquer une politique soutenue soient en mesure d'assumer leur dette externe globale, de raffermir leurs programmes de lutte contre la pauvreté et d'éliminer à tout jamais les exercices de rééchelonnement de leur dette.

Pour être admissible à cette aide exceptionnelle, un pays ne doit bénéficier que de l'aide de l'IDA et être aux prises avec une dette insoutenable après l'application de tous les mécanismes de réduction de la dette actuellement à sa disposition. Le caractère soutenable du fardeau de la dette est déterminé d'après le ratio de la dette aux exportations et du service de la dette aux exportations (calculé selon la valeur actualisée nette). Un ratio de la dette aux exportations oscillant entre 200 et 250 p. 100 et un ratio de service de la dette aux exportations variant de 20 à 25 p. 100 sont réputés avoisiner le plafond d'acceptabilité de la dette des PPLE.

Le FMI et la Banque mondiale estiment que la mise en œuvre intégrale de cette initiative pourrait exiger une réduction d'environ 5,5 milliards de dollars américains au chapitre de la dette, dont plus de 3 milliards de dollars provenant d'institutions multilatérales. Plus récemment, le FMI a convenu de débloquer au départ 180 millions de DTS à partir des ressources de la FASR. La Banque mondiale a également accepté de verser une contribution initiale de 500 millions de dollars américains puisée dans l'excédent de son revenu net. La Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (c'est-à-dire les banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement) verseront leurs contributions dans un fonds fiduciaire spécial de la dette multilatérale ou dans des mécanismes parallèles.

Aux assemblées annuelles de septembre dernier, le FMI et la Banque mondiale ont été pressés de mettre en œuvre rapidement cette nouvelle initiative en étroite collaboration avec d'autres IFI et les gouvernements donateurs. L'Ouganda sera le premier candidat envisagé pour recevoir cette aide exceptionnelle. Ce pays est également le premier à bénéficier des «conditions de Naples», qui représentent les conditions de faveur les plus avantageuses de radiation de la dette offertes par l'entremise du Club de Paris, qui est composé de créanciers publics officiels. Après l'Ouganda, un «groupe» de pays pourrait faire l'objet d'une aide exceptionnelle au début de l'été. Le Canada est l'un des principaux défenseurs de la réduction de la dette multilatérale.

Mécanismes existants d'aide aux pays pauvres lourdement endettés

Banque mondiale

Prêts courants – La Banque mondiale débloque des crédits de l'IDA à des conditions très avantageuses, habituellement sous forme de prêts à échéance de 40 ans, et ce, sans intérêt.

Assouplissement de l'accès – Les pays qui déploient des efforts spéciaux pour éliminer leurs arriérés ou qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette ont accès plus facilement aux ressources relativement rares de l'IDA.

La cinquième dimension – Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA et qui ont contracté des emprunts au-delà du taux du marché auprès de la BIRD reçoivent également des subventions annuelles de taux d'intérêt. Au cours des dernières années, ces subventions ont permis de réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis antérieurement par la BIRD, d'une moyenne de 6 p. 100 à moins de 1 p. 100.

Réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA – La BIRD offre des subventions (sans remboursement d'intérêt ni de capital) pour éliminer jusqu'à la totalité de la dette contractée par les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA envers des banques commerciales; jusqu'à présent, le mécanisme de la Banque mondiale a permis d'éliminer sans frais presque 3 milliards de dollars de dette de ces pays en développement envers des banques commerciales.

Fonds monétaire international

Surveillance des politiques – Dans certains pays, le FMI offre des conseils qui facilitent l'adoption de politiques jetant les bases d'une croissance économique durable et de la stabilité des prix. De façon plus générale, la surveillance du système monétaire mondial par le FMI vise à promouvoir la croissance équilibrée du commerce mondial et l'implantation d'un système de taux de change ordonné et stable.

Facilité d'ajustement structurel renforcée – La FASR constitue la principale source de financement concessionnel offerte par le Fonds aux pays à faible revenu qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI. Compte tenu des défis spéciaux que doivent relever ces pays, la FASR offre des prêts comportant des échéances plus longues et des taux d'intérêt sensiblement moins élevés que les mécanismes ordinaires du FMI.

Aide technique – Le FMI et la Banque mondiale offrent une aide technique appréciable aux pays à faible revenu pour les aider à raffermir leurs politiques de gestion de la dette.

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1996

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
Accords de confirmation			16 803,29	6 203,13
Argentine	12 avril 1996	11 janvier 1998	720,00	428,00
Bulgarie	19 juillet 1996	18 mars 1998	400,00	320,00
Costa Rica	29 novembre 1995	28 février 1997	52,00	52,00
Djibouti	15 avril 1996	14 juin 1997	4,60	1,73
Égypte	11 octobre 1996	30 septembre 1998	271,40	271,40
Estonie	29 juillet 1996	28 août 1997	13,95	13,95
Hongrie	15 mars 1996	14 février 1998	264,18	264,18
Lesotho	23 septembre 1996	22 septembre 1997	7,17	7,17
Lettonie	24 mai 1996	23 août 1996	30,00	30,00
Mexique	1er février 1995	15 février 1997	12 070,20	3 312,18
Ouzbékistan	18 décembre 1995	17 mars 1997	124,70	59,25
Pakistan	13 décembre 1995	30 septembre 1997	562,59	321,48
Panama	29 novembre 1995	31 mars 1997	84,30	23,20
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14 juillet 1995	15 décembre 1997	71,48	36,14
Roumanie	11 mai 1994	24 avril 1997	320,50	226,23
Ukraine	10 mai 1996	9 février 1997	598,20	62,20
Uruguay	1 ^{er} mars 1996	31 mars 1997	100,00	100,00
Venezuela	12 juillet 1996	11 juillet 1997	975,65	625,65
Yémen	20 mars 1996	19 juin 1997	132,38	48,38
Accords de MEDC			9 741,63	7 011,07
Algérie	22 mai 1995	21 mai 1998	1 169,28	590,88
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	58,50	53,82
Gabon	8 novembre 1995	7 novembre 1998	110,30	66,18
Jordanie	9 février 1996	8 février 1999	200,80	118,60
Kazakhstan	17 juillet 1996	16 juillet 1999	309,40	309,40
Lituanie	24 octobre 1994	23 octobre 1997	134,55	41,40
Moldavie	20 mai 1996	19 mai 1999	135,00	112,50
Pérou	1 ^{er} juillet 1996	31 mars 1999	248,30	248,30
Philippines	24 juin 1994	23 juin 1997	474,50	438,00
Russie	26 mars 1996	25 mars 1999	6 901,00	5 031,99

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1996 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de FASR			3 922,92	1 709,28
Arménie	14 février 1996	13 février 1999	101,25	67,50
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	93,60	93,60
Bénin	28 août 1996	27 août 1999	27,18	22,65
Bolivie	19 décembre 1994	18 décembre 1997	100,96	33,65
Burkina Faso	14 juin 1996	13 juin 1999	39,78	33,15
Cambodge	6 mai 1994	5 mai 1997	84,00	42,00
Congo	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	55,58
Côte-d'Ivoire	11 mars 1994	13 juin 1997	333,48	—
Éthiopie	11 octobre 1996	10 octobre 1999	88,47	73,73
Géorgie	28 février 1996	27 février 1999	166,50	111,00
Ghana	30 juin 1995	29 juin 1998	164,40	109,60
Guinée-Bissau	18 janvier 1995	17 janvier 1998	9,45	5,78
Guyana	20 juillet 1994	19 juillet 1997	53,76	17,92
Haïti	18 octobre 1996	17 octobre 1999	91,05	75,88
Honduras	24 juillet 1992	24 juillet 1997	47,46	13,56
Kenya	26 avril 1996	25 avril 1999	149,55	124,63
Madagascar	27 novembre 1996	26 novembre 1999	81,36	67,80
Malawi	18 octobre 1995	17 octobre 1998	45,81	22,91
Mali	10 avril 1996	9 avril 1999	62,01	41,34
Mauritanie	25 janvier 1995	24 janvier 1998	42,75	14,25
Mozambique	21 juin 1996	20 juin 1999	75,60	63,00
Nicaragua	24 juin 1994	23 juin 1997	120,12	100,10
Niger	12 juin 1996	11 juin 1999	57,96	48,30
Ouganda	6 septembre 1994	17 novembre 1997	120,51	23,43
République kirghize	20 juillet 1994	19 juillet 1997	88,15	32,25
RPD lao	4 juin 1993	7 mai 1997	35,19	5,87
Sénégal	29 août 1994	28 août 1997	130,79	35,67
Sierra Leone	28 mars 1994	27 mars 1997	101,90	10,11
Tanzanie	8 novembre 1996	7 novembre 1999	161,59	135,88
Tchad	1 ^{er} septembre 1995	31 août 1998	49,56	24,78
Togo	16 septembre 1994	15 septembre 1997	65,16	32,58
Vietnam	11 novembre 1994	10 novembre 1997	362,40	120,80
Zambie	6 décembre 1995	5 décembre 1998	701,68	50,00
Total			30 467,84	14 923,48

ANNEXE 2

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID – Exercice de 1996 (1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996)

	Banque mondiale	AID	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$ US)			
Par région				
Afrique	0	2 740,1	53	2 740,1
Asie de l'Est et Pacifique	4 252,2	1 167,9	46	5 420,1
Asie du Sud	1 161,6	1 770,9	21	2 932,5
Europe et Asie centrale	3 918,2	476,4	61	4 394,6
Amérique latine et Caraïbes	4 047,2	390,3	54	4 437,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 276,7	318,5	21	1 595,2
Total	14 655,9	6 864,1	195	21 520,0
Par objet				
Agriculture	1 160,3	1 416,4		2 576,7
Éducation	920,8	784,9		1 705,7
Énergie électrique et autres sources d'énergie	2 899,2	347,9		3 247,1
Environnement	348,1	36,8		384,9
Finances	1 199,2	161,4		1 372,7
Industrie	217,0	14,8		239,8
Mines et autres secteurs d'extraction	570,8	109,0		679,8
Secteurs divers	906,3	758,6		1 685,5
Pétrole et gaz naturel	30,0	25,6		55,6
Démographie, santé et nutrition	1 495,2	858,2		2 353,4
Gestion du secteur public	1 036,0	943,1		1 938,4
Secteur social	240,0	554,5		794,5
Télécommunications et informatique	35,0	–		35,0
Transports	2 236,9	535,7		2 772,6
Développement urbain	632,0	236,5		868,5
Approvisionnement en eau et assainissement	729,1	80,7		809,8
Total	14 655,9	6 864,1		21 520,0

ANNEXE 3

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID aux pays en développement

	Banque mondiale		AID		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$ US)					
Par exercice ¹						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 699,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
Total	3 923	280 906,0	2 680	96 941,9	6 603	377 848,5

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet au 30 juin).

ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'AID – Biens et services canadiens au 30 juin 1996

	Banque mondiale	AID	Total
	Montant	Montant	Montant
	(en millions de \$ US)		
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5		133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier - juin)	92,8	23,4	116,2
1988 Exc. 1988 (au 30 juin 1988)	182,1	47,4	229,5
Exercice 1989	197,0	45,0	242,0
Exercice 1990	164,0	41,0	205,0
Exercice 1991	139,0	34,0	173,0
Exercice 1992	131,0	38,0	169,0
Exercice 1993	151,0	41,0	192,0
Exercice 1994	115,0	69,0	184,0
Exercice 1995	123,0	48,0	171,0
Exercice 1996	169,0	56,0	225,0
Total	2 496,0	738,0	3 234,0
Pourcentage du total des dépenses	2,29	1,81	2,16
Pourcentage des dépenses de l'exercice de 1996	2,48	2,13	2,38